

CIBLE

19 331

Dix neuf mille trois cents trente et un euros. Telle est l'indemnité que les députés ont accordée à Nicolas Sarkozy. Le scandale provoqué par cette augmentation (+140%) n'a pas déconcerté les courtisans.

On a dit (Claude Guéant) que Nicolas Sarkozy gagnait moins que François Fillon. Sans se demander pourquoi le Premier ministre gagne autant.

On a dit (encore Claude Guéant) que Nicolas Sarkozy, gagnait moins que ses homologues étrangers. Mais pourquoi ne donnerait-il pas l'exemple de l'austérité ?

On a même dit (Laurent Wauquiez) que « ce n'est pas une augmentation des revenus du président, c'est une diminution de l'ordre de 15 à 20 % » !

On dira ce qu'on voudra mais chacun peut facilement comparer l'évolution de son propre salaire à la progression faramineuse du montant de l'indemnité présidentielle.

Quand ceux qui s'octroient de somptueux émoluments veulent imposer aux citoyens des sacrifices – par exemple sur leur pouvoir d'achat et leurs retraites – il est habituel qu'ils se mettent en colère.

Nous l'avons vérifié avec MM. Balladur, Juppé et Villepin : ce sont les provocations des gouvernants qui jettent le peuple dans la rue.

ENVIRONNEMENT

Esquisse d'une politique

Géostratégie

**L'effet
du climat**

p. 5

Monarchie

**L'héritage
de Mirabeau**

p. 10

Guy Môquet

Tout en étant d'accord avec l'ensemble de votre article concernant les récupérations historiques de M. Sarkozy, je voudrais tout de même rectifier votre propos concernant Guy Môquet. Vous dites qu'il est devenu un « emblème de la résistance à l'Occupant », c'est peut-être l'image que les communistes en ont construit mais cela ne correspond en rien à la vérité historique. Rappelons les faits : Guy Môquet est le fils du député communiste Prosper Môquet, son frère et sa sœur sont des permanents du Parti. Guy a 16 ans, il est lycéen au lycée Carnot, et est arrêté le 15 octobre 1940 à la Gare de l'Est alors qu'il distribuait clandestinement des tracts du Parti. On ne sait pas précisément le contenu des tracts en question mais on peut supposer qu'ils reflétaient la ligne politique du parti en 1940. Or, à cette date, le Parti ne prônait pas du tout la résistance aux nazis. Bien au contraire, il négociait avec l'occupant pour faire reparaître l'Humanité et pouvoir sortir de la clandestinité à laquelle il avait été contraint après son

interdiction par le décret-loi Daladier du 26 septembre 1939. Interdiction décrétée en raison de la propagande anti-guerre (pacte germano-soviétique oblige) et des actes de sabotage qu'il avait menés avec constance pendant que nos soldats se battaient. Donc Guy Môquet n'a fait aucun acte de résistance en distribuant ses tracts, tout au plus on peut reconnaître qu'il a été dévoué à son Parti. Après son arrestation, il aboutira finalement au camp de Choisel à Châteaubriant et c'est là qu'en octobre 1941 il sera mis sur la liste des otages à fusiller en représailles de l'attentat contre Karl Hotz, commandant des troupes d'occupation de la Loire-Inférieure. Son jeune âge (17 ans), sa mort courageuse et l'émouvante lettre écrite à ses parents ne sauraient faire de lui un « résistant ». En 1940, les Résistants ne se recrutent pas au Parti communiste...

N.M. (par internet)

Communautarisme

Lecteur de votre revue depuis plusieurs années, que j'apprécie pour son intelligence et la finesse de ses articles, je fus très étonné pour

ne pas dire plus sur votre entretien avec Julien Landfried titré « Communautarisme, menaçantes victimes » (Royaliste n° 909). Les associations homosexuelles dictaient les lois aux députés ? C'est donner beaucoup de crédits et influences à notre minorité et à ceux qui nous défendent. Preuve que, toujours en 2007, nous sommes encore inégaux devant certains droits sociaux.

Quelques lignes plus loin on laisse quelques indulgences à la persécution homo pendant la guerre sous prétexte que l'Alsace-Moselle était sous l'autorité du III^e Reich. Une frontière et un autre régime politique ne nous autorisent pas pour autant à quelques oublis de conscience, je pense. Si maladroite il y a, le militantisme a au moins le mérite de lutter contre le politiquement correct dénoncé dans vos colonnes.

Cette réflexion ne m'éloignera pas pour autant de votre bimensuel qui m'enrichit intellectuellement.

A.B. (Val-de-Marne)

DSK

Je lis toujours avec la même attention votre excellente revue que vous avez la gentillesse de m'envoyer depuis plus de vingt ans. Je la lis d'autant plus et mieux que bien des prises de position ne correspondent pas à mes propres choix. Mais chacun s'enrichit de la différence de l'autre et je fais mon miel - amer quelque fois - de la

chronique de Gérard Leclerc ou des éditos de Bertrand Renouvin. Pourtant aujourd'hui, je proteste à propos de la colonne de la « une » du numéro 911. On peut désapprouver le choix du Français DSK pour le FMI (moi-même je n'en suis pas enchanté !) mais évoquer « un homme qui a alimenté la chronique judiciaire et dont la réputation est pour le moins douteuse » n'est pas digne de l'éthique dont vous vous prévaliez. DSK n'a subi aucune condamnation mais a quitté son poste ministériel à cause de l'instruction qui le visait.

Vous utilisez en général d'autres arguments de critique. Celui là n'est ni juste ni honnête et il manque pour le moins d'élégance. Vous vous grandiriez en le corrigeant.

A.H. (Val-de-Marne)

Famille de France

Lecteur de votre revue depuis maintenant deux ans, je tiens à vous féliciter pour la qualité générale de vos articles même si parfois je ne partage pas vos positions. Mais une question reste pour moi énigmatique. Vous ne parlez guère de la Famille de France et effectivement il n'y a apparemment pas grand chose à en dire, il suffit de consulter leurs sites internet pour s'en rendre compte. Mais alors à quoi rime votre revendication monarchiste ? Ne serait-elle qu'une pétition de principe ?

R.P. (par internet)

royaliste
BIMENSUEL - DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

SOMMAIRE : p.2 : Courrier - p.3 : Plaisanteries et inadvertances - Comment dire non ? - p.4 : A qui profite l'affaire ? - p.5 : Croc blanc - p.6/7 : L'esquisse d'une politique - p.8 : Médium - Le Grand Inquisiteur - p.9 : Retour à la philosophie politique - p.10 : Mirabeau - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Défendons la Constitution.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.33.20
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

Adresse internet :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

Plaisanteries et inadvertances

Dans une sarkozie parfaitement exemplaire, il va sans dire que les ministres et leurs conseillers sont au-dessus de tout soupçon. Dès lors, comment pourraient-ils envisager de démissionner ?

Nous nous étions émus, avec quelques autres malveillants, de voir un ministre de la République, en l'occurrence André Santini, continuer de siéger au gouvernement alors qu'il est accusé de détournement de fonds publics et de prise illégale d'intérêts. Mais le maire d'Issy-les-Moulineaux est le champion politique de l'humour : les vilaines pratiques dont on l'accuse prouvent sans doute une fois de plus qu'il est le roi de la plaisanterie.

Nous nous étions inquiétés de la nomination de Bernard Laporte, précédée d'une telle réputation d'affairisme que les médias les plus conformistes y avaient fait écho. Or voici que le célèbre entraîneur fait l'objet d'une enquête judiciaire, à la suite d'une plainte déposée contre lui pour « favoritisme » suite à l'ouverture d'un casino en Gironde. Mais ce qui ressemble à une tentative d'extorsion de fonds s'explique là aussi par le sens de la rigolade. « *En déconnant, j'ai répondu : donne-moi 10 % et je te l'aurai ce rendez-vous* » (avec Nicolas Sarkozy, pour obtenir l'ouverture du casino). Il y aurait d'ailleurs d'autres exemples de franche déconade en matière de biens sociaux, de travail au noir et de transferts de fonds.

Avec Rachida Dati, c'est l'esprit de sérieux qui prédomine mais cette femme décidée a toujours été tellement

absorbée par ses études qu'elle a commis de menues inadvertances : celle qui consiste à inscrire de sa propre main sur un curriculum vitae un diplôme imaginaire, à nier cet enjolivement et, dans le même élan, à faire pression sur l'*Express* pour qu'il ne sorte pas l'affaire. S'il n'y a pas faux et usage de faux, pourquoi menacer les journalistes trop inventifs d'une campagne médiatique ? Un procès en diffamation permettrait de confondre les mauvaises gens. Nous ne doutons pas qu'il sera intenté aux calomniateurs.

Mais voici le plus clownesque : le directeur de cabinet de Madame Lagarde, ministre de l'Économie, a fait l'objet d'un redressement fiscal de 660 000 euros à la suite d'inadvertances comptables commises lorsque le dénommé Stéphane Richard était président de Nexity. De surcroît, l'homme d'affaires a fait l'objet d'une pénalité de 5 % pour « mauvaise foi ». Et c'est cet homme négligent et de peu de foi qui va participer à la gouvernance fiscale du pays ! Merci, Madame Lagarde, d'appeler au service de l'État un homme qui, comme vous, a le sens des affaires. Les deux font la paire.

Badinage et cafouillage sont les deux mamelles de la sarkozie.

Yves LANDEVENNEC

Comment dire non ?

La ratification du traité de Lisbonne par voie parlementaire est impossible si la révision préalable de la Constitution n'est pas adoptée. Nicolas Sarkozy peut être facilement mis en échec.

Le président de la République a décidé que le Parlement aurait à ratifier dans un premier temps le traité de Lisbonne puis à voter la réforme de la Constitution qui est amorcée par le rapport Balladur.

Mais il ne suffit pas de vouloir.

L'article 54 déclare que « *Si le Conseil constitutionnel, saisi [...] par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution* ». Or les élus de l'opposition peuvent trouver sans difficulté dans le projet de traité de Lisbonne des clauses contraires à la Constitution et au Préambule de 1946.

Malgré les annonces faites par Nicolas Sarkozy, il faudrait donc, si le Conseil constitutionnel donne droit à l'opposition, qu'une procédure de révision constitutionnelle soit engagée.

Puisque le président de la République refuse le recours au référendum, il lui faut se soumettre aux conditions stipulées par l'article 89-2 de la Constitution que : « *Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques* » puis soumis au référendum. Si le président choisit la voie parlementaire, « *le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés* ».

Or, au Congrès, les élus de la majorité (UMP et Nouveau centre) ne disposent pas de la majorité requise : les députés et sénateurs du PS, du PC, des Verts et du Modem sont 363 (sur 908 parlementaires) et certains élus de droite ne voteront pas la révision. Dès lors, Nicolas Sarkozy serait obligé de soumettre à référendum le projet de traité européen : telle est la stratégie proposée par deux représentants de la gauche du Parti socialiste, Marie-Noëlle Lienemann et Paul Quilès qui appellent le Parti socialiste et le Modem à prendre leurs responsabilités puisque les candidats de ces deux formations avaient promis un référendum sur le nouveau traité pendant la campagne présidentielle.

De la même manière, la réforme des institutions de la V^e République pourrait être facilement empêchée par le Congrès.

Il est donc regrettable que François Hollande se soit prononcé pour le traité de Lisbonne. Quant à Ségolène Royal, elle a décidé de son propre chef que « *la procédure d'adoption, référendaire ou parlementaire, n'est plus une question de principe* » ce qui constitue de sa part un reniement flagrant de la parole donnée.

Sous réserve d'analyses juridiques plus approfondies, il faut immédiatement faire pression sur les élus socialistes pour qu'ils ne cèdent pas aux facilités du reniement - qui leur coûteraient cher aux élections municipales et cantonales.

Annette DELRANCK

À qui profite l'affaire ?

Président de l'Union des industries des métiers de la métallurgie (UIMM), Denis Gautier-Sauvagnac (DGS) s'est fait prendre la main dans le sac et a reconnu l'existence d'une caisse noire de six cents millions d'euros.

A qui cet argent était-il destiné ? Le financement des syndicats et de certains partis politiques - voire le versement de grosses sommes d'argent à certaines personnes en échange de petits ou gros services - est l'un des scénarios avancés pour expliquer l'existence de cette caisse noire. Deux exemples. Dans son édition du 31 octobre dernier, *Libération* publie le témoignage d'un délégué syndical CFTC, cadre chez Thomson, qui raconte comment « un membre de l'UIMM a tenté de le corrompre lors d'une négociation. Tout homme a son prix ; un syndicaliste n'est pas incorruptible », lui aurait lancé un représentant du patronat, pour arracher la signature de son organisation au bas d'un accord pas franchement favorable aux salariés du secteur. Face à ce refus, le délégué a été remplacé à la séance de négociation suivante par un syndicaliste plus docile.

On peut également soupçonner certains députés et sénateurs, voire leur parti, d'avoir bénéficié des largesses de l'UIMM pour faire passer certains amendements favorables à l'organisation patronale. *Le Monde* du 17 octobre 2007 cite l'exemple des sénateurs du *Rassemblement démocratique social européen* qui, en 2002, avaient déposé un « amendement, taillé sur mesure pour la métallurgie, voté

en toute discrétion, dans la nuit du 17 au 18 décembre 2002, au projet de loi de modernisation sociale présenté par François Fillon. La loi du 17 janvier 2002 a porté à 10 % l'indemnité de précarité pour les salariés en contrat à durée déterminée. L'amendement prévoit que, en vue d'améliorer la formation des salariés en CDD, une convention ou un accord collectif de branche peut limiter ce versement à hauteur de 6 %. Il est adopté après avoir reçu l'avis favorable du rapporteur de la commission, M. Gournac, et du gouvernement. Un mois plus tard, il est entériné par un accord de branche ».

Sentiment d'impunité

Pourquoi DGS s'est-il fait prendre aussi bêtement ? Et ce malgré les mises en garde de sa banque (BNP-Paribas) qui, en 1998 puis en 2004, l'a alerté des risques qu'il encourait, la loi de 1990 obligeant les banques à prévenir l'organisme de lutte contre le blanchiment (Tracfin) pour tout retrait en espèces supérieur à 150 000 euros... Le sentiment d'impunité semble être la seule réponse valable. Président de la plus puissante fédération patronale, il devait penser être au-dessus des lois. Camarade de promotion à l'ENA du président de la BNP-Paribas, il devait se sentir inattaquable, en vertu du

principe selon lequel les loups ne se mangent pas entre eux.

Quant à l'existence même de cette caisse noire, elle s'est constituée au fil des ans : il s'agissait de prémunir le patronat de la métallurgie et des mines (car jusque dans les années 1990, l'UIMM regroupait les industriels des mines et de la métallurgie) contre des grèves dans des secteurs où le rapport de force penchait souvent en faveur des salariés.

Pourquoi aujourd'hui ?

Pourquoi cette affaire, que tout le monde au patronat, dans les syndicats et chez les politiques semblait connaître, éclate-t-elle aujourd'hui et non pas un peu plus tôt ou un peu plus tard ? Pour répondre à cette nouvelle interrogation, une autre question s'impose :

À qui profite le crime ? À Laurence Parisot, certes, qui se débarrasse d'un important opposant dont la conception des relations sociales diffère de la sienne. Denis Gautier-Sauvagnac n'a jamais fait mystère de son souci de conserver le système social actuel, avec cinq organisations syndicales qu'il peut manipuler à loisir. Tandis que l'actuelle patronne des patrons préférerait voir le nombre d'organisations syndicales se réduire à deux ou trois pour mieux affaiblir le pouvoir de nuisance des salariés. C'est cette stratégie qui, pour l'heure, semble

l'emporter avec le soutien de la CGT et de la CFDT.

Mais celui à qui cette affaire profite le plus est sans conteste Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas un hasard, en effet, si *l'affaire* est dévoilée fin septembre par un article du *Figaro*, alors que le président de la République a lancé sa réforme des régimes *spéciaux* de retraites, alors que des négociations sont en cours pour réformer le marché du travail, et alors que se prépare la mobilisation syndicale du 8 octobre. Objectif : discréditer les partenaires sociaux qui osent s'opposer à ses réformes, notamment au contrat unique, détruire l'unité syndicale déjà fragile et finir par imposer sa politique en légiférant. Ce n'est peut-être pas non plus un hasard si, alors que les fédérations de cheminots s'apprentent à rendre publique leur mot d'ordre de grève reconductible, *Libération* sort son enquête sur ce délégué CFTC que l'UIMM a essayé de corrompre. Cela alors que le gouvernement tablait sur la constitution d'un front de syndicats réformistes (CFDT, CFE-CGC, CFTC, Unsa) pour accompagner sa réforme, moyennant quelques compensations, et s'opposer à la grève.

Transparence et financement

La conclusion à tirer de cette affaire est qu'il est urgent de réformer le financement des organisations syndicales pour les rendre véritablement indépendantes. Mais il faut aussi contraindre le Medef à la transparence : alors qu'il existe de nombreuses études sur les syndicats de salariés, sur leur financement, sur les pistes de réforme à envisager, il n'existe rien sur le Medef, à part un livre d'Henri Weber, *Le parti des patrons*, publié en 1986 qui est épuisé et, de plus, commence à dater. L'organisation patronale n'aime pas trop que l'on mette le nez dans ses affaires et n'ouvre pas ses portes aux chercheurs.

Nicolas PALUMBO

Croc blanc

Le réchauffement climatique annonce la fin du Pôle Nord et le début de la ruée vers l'or blanc.

Nous ne sommes pas si éloignés du cercle polaire. Une partie de l'Union européenne y est incluse, au nord de la Suède et de la Finlande. Jusqu'en 1985, le Groenland danois (1), qui y est tout entier, faisait encore partie de l'Union. Il s'en est séparé. La Norvège qui a également un accès au Pôle a toujours refusé d'adhérer. Bref, on ne tient pas beaucoup à nous y voir se mêler de ce qui ne nous regarde pas. Du coup, cette immense partie géopolitique se joue entre trois vrais acteurs : la Russie, le Canada et les États-Unis. Si guerre froide il devait y avoir c'est, bien sûr, sur ce terrain qu'elle aurait lieu dans tous les sens du terme.

Exploitation pétrolière et minière, routes maritimes, ressources halieutiques, installations de défense, rien ne manque à la panoplie. Y compris la revendication des peuples autochtones, les Inuits, qui occupent de vastes territoires de la Sibérie extrême orientale jusqu'au Groenland en passant par l'Alaska et le Canada et se retrouvent régulièrement dans une Conférence circumpolaire inuit (2). Les Russes possèdent la partie la plus large des territoires polaires, les États-Unis n'y ayant accès que par l'Alaska (acheté aux Russes en 1867) et en étant protégés par le tampon canadien, deuxième grand régional. Les Russes viennent de rappeler que physiquement ils touchent au Pôle même (3). Le Danemark a la même prétention et invite les pays riverains à se rencontrer au

Groenland en 2008 afin de se mettre d'accord pacifiquement sur le partage de cette zone arctique.

Tout se complique avec le réchauffement climatique qui fait fondre la calotte glaciaire et la précipite dans l'Océan arctique. Cet univers jusque là hostile va devenir navigable, exploitable et habitable. La Russie voit ainsi la possibilité d'ouvrir enfin la circulation entre la Russie d'Europe et celle d'Extrême-Orient, qui se faisait précédemment à travers l'immense Sibérie, et désormais par le passage du Nord-Est, ce qui devrait modifier les équilibres géopolitiques internes et externes. Ce qui est regardé par le monde entier comme une catastrophe planétaire est, pour les Russes, la libération d'un handicap fondamental qui les a obligés dans toute l'histoire à rechercher un accès aux mers du Sud, à contrôler les détroits. Il ne sera plus nécessaire de faire passer la flotte de Mourmansk au Pacifique en faisant un quasi-tour du monde comme lors de la guerre de 1905 avec le Japon. C'est une révolution copernicienne qui devrait avantager considérablement la puissance russe. On comprend que ni Moscou ni les trois ou quatre autres acteurs ne veulent rien partager, alors que les conséquences sont universelles. Les États-Unis quant à eux n'ont jamais signé la convention sur le droit de la Mer (Montego Bay 1982). Or que se passe-t-il quand désormais la terre se fait mer ?

Pour l'Antarctique, le problème ne se pose pas

puisque, loin de toute terre habitée, le continent est géré par une commission internationale. Rien de tel pour l'Arctique dont on voit pourtant le dégel perturber tout l'équilibre de la planète. La réouverture des routes maritimes internationales appelle également la passation d'accords précis. Rien ne semble prévu à ce jour. L'Europe aurait grand intérêt à réagir avant que la *route du fer* ne soit à nouveau coupée comme en 40. La France bénéficie quant à elle d'une expertise scientifique de très haut niveau qui va certainement être mise à profit lors de la 4^e Année polaire internationale (mars 2007-mars 2009).

Pour l'instant, chacun des protagonistes cherche à brandir son drapeau et à impressionner l'autre. Jusqu'à quand le reste de la société internationale pourra-t-il accepter de laisser faire ?

Yves LA MARCK

(1) Bien qu'étant un département danois, le Groenland bénéficie d'une large autonomie politique depuis 1978. Ses habitants ont choisi, au cours d'un référendum en 1982 (entré en vigueur le 1^{er} février 1985), de ne plus faire partie de la Communauté européenne et de la CECA auxquelles leur territoire appartenait depuis le 1^{er} janvier 1973.

(2) La Conférence circumpolaire inuit (CCI) a été créée en 1977 dans le but de promouvoir les droits et les intérêts des Inuits à l'échelle internationale et d'assurer la protection de l'Arctique circumpolaire. Les Inuits de la Fédération de Russie l'ont rejoint en 1993.

(3) Au mois d'août dernier un bathyscaphe russe a planté un drapeau en titane inoxydable à la verticale du pôle Nord... à 4 261 mètres de profondeur !

BRÈVES

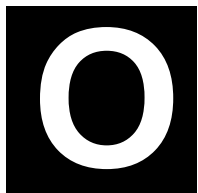
◆ **NÉPAL** – Le parlement népalais a approuvé à la majorité simple une proposition visant à proclamer le pays comme une république, mais le projet de loi est non contraignant car il n'a pas réussi à obtenir les deux tiers des voix nécessaires pour une modification de la Constitution. « *Le parlement a chargé le gouvernement de mettre en œuvre des mesures pour transformer le pays en une république fédérale démocratique qui devra être ensuite adoptée lors d'une session extraordinaire du Parlement* » a déclaré, peu après le vote, le président du Parlement intérimaire, Subash Nembang. Le résultat de ce vote est néanmoins un échec pour les maoïstes qui réclamaient l'abolition immédiate de la monarchie et la proclamation de la République sans plus attendre. D'autant que le puissant Parti népalais du Congrès, dirigé par l'actuel Premier ministre Girija Prasad Koirala, a voté contre la proposition et qu'il détient 134 sièges sur les 329 du Parlement. Sans son appui, le passage de tout amendement constitutionnel est peu probable.

◆ **ESPAGNE** – Cible des critiques conjointes des indépendantistes basques et catalans et d'une extrême droite restée nostalgique du franquisme, le roi Juan Carlos multiplie les gestes symboliques forts. Ainsi il est allé visiter, accompagné de la reine, Ceuta et Melilla, les deux principales enclaves espagnoles en territoire marocain, geste qu'aucun souverain espagnol n'avait accompli depuis 1927. Cette visite dans les deux *presides*, revendiqués depuis toujours par le Maroc, a provoqué une mini crise diplomatique entre les deux pays et l'ambassadeur du Maroc à Madrid a été rappelé en consultation, alors que le nouveau Premier ministre marocain Abbas el Fassi, a dit profondément regretter cette visite et « *rappeler que ces deux villes sont partie intégrante du territoire du royaume du Maroc et leur retour dans la mère patrie découlera de négociations directes avec le voisin espagnol* ».

◆ **MAROC** – Intervenant lors de la 34^e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris, la princesse Lalla Salma, épouse du roi, a plaidé pour la coexistence interreligieuse et interculturelle. « *Il incombe à la communauté internationale de renforcer le rôle de l'Unesco dans le combat contre les démons du choc des civilisations* » a-t-elle déclaré ajoutant que « *cette ambition restera un vœu pieux tant que l'éducation - notamment l'éducation aux droits de l'Homme, et plus particulièrement le droit sacré à vivre dans la sécurité et la dignité - n'aura pas reçu toute l'attention qu'elle mérite, et tant que l'ignorance, l'ostacisme, le fanatisme et le terrorisme n'auront pas été combattus* ».

◆ **THAÏLANDE** – L'état de santé du roi Bhumibol Adulyadej s'améliore selon les déclarations du bureau de la Maison royale. Le roi, âgé de 79 ans, avait été victime le mois dernier d'une petite attaque cérébrale provoquant une intense émotion dans le pays où il jouit d'une adoration quasi religieuse.

L'esquisse d'une politique



Observant les travaux du récent Grenelle de l'Environnement animé par Jean-Louis Borloo, François Villemonteix expose toutes les raisons qui permettent de s'en réjouir. Il souligne cependant que la réussite de la nouvelle politique qui a été définie suppose que la France résiste aux pressions du FMI, de l'OMC et de la BCE et qu'elle rompe avec l'ultra-libéralisme. Le président et le gouvernement sont-ils décidés à cette rupture radicale ?

Ne boudons pas notre plaisir. Les occasions de se réjouir des actions du gouvernement ne sont pas si nombreuses, et là, oui, pour le Grenelle de l'Environnement, nous ne pouvons que donner un satisfecit à MM. Sarkozy et Borloo.

La construction d'un grand ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables était certes un premier signal, mais ses avatars dès sa création, avec Monsieur Juppé puis Borloo aux commandes, avaient laissé quelques doutes sur le sérieux de sa construction. Le Grenelle de l'Environnement, une fois nettoyé des paillettes de la communication permet plus d'optimisme, même si, pour plusieurs raisons que j'exposerai plus loin, la vigilance et parfois le scepticisme sont de rigueur.

Quels sont les points forts de ce Grenelle de l'Environnement ? Tout d'abord une vision réaliste de ce que l'on appelle l'Écologie, qui doit être, dans toute conception politique, inséparable des composantes de l'aménagement du territoire et des politiques de l'énergie, de la production, de la santé et de la ville. Nous l'avons dit et répété dans ces colonnes, il est illusoire de vouloir s'attacher au problème de la pollution et du

changement climatique en se limitant à une action ponctuelle. Par définition, un écosystème est un *système*, autrement dit un organisme complexe sur lequel une action ponctuelle peut n'avoir aucune répercussion ou pire des effets inattendus voire négatifs très loin du lieu de l'action. Or le Grenelle a eu dès le départ une vision *écosystémique*. Les échelles de temps et d'espace sont prises en compte, en particulier par une évaluation systématique du *coût en carbone*, autrement dit du coût écologique présent et futur des activités en cours ou en prévision, et des échéanciers sont établis. La liste des mesures proposées par les six groupes (1) (maîtrise de l'énergie, biodiversité, santé, production et consommation, institution et maintenance, compétitivité et emploi) est impressionnante et couvre bien les actions à entreprendre d'urgence. Certaines prises de positions étaient attendues, comme celle qui fait du pollueur le payeur ou qui renvoie la charge de la preuve au producteur (OGM en particulier). À propos d'OGM, le moratoire qui a été décidé correspond précisément à ce que nous réclamions ici : *Oui aux OGM, mais pas ceux-là, et pas comme ça*. À croire que les participants du Grenelle sont tous des lecteurs assidus de *Royaliste* et de *Cité* (2) !

On ne peut donc que se réjouir de cet effort, et les mesures phares doivent être

soutenues : réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie de 20 % à l'horizon 2020 ; développement de la recherche scientifique ; surveillance et réduction des émissions de polluants dans l'environnement et qualité de l'eau inscrites dans une politique de la santé ; révision des politiques nationales et européennes en matière d'agriculture, de pêche, et d'usage du territoire, en particulier en imposant le concept *d'agriculture durable* (respectueuse de l'environnement) et l'augmentation de la part de l'agriculture bio ; priorité donnée aux espèces et variétés les moins dépendantes des engrais et autres pesticides ; mise en œuvre d'une véritable stratégie de protection de l'environnement et de la biodiversité au niveau national (validée par le Parlement) et implication des partenaires écologiques ; politique de la ville, des transports et du bâtiment ; inscription de l'environnement dans la politique générale ; renforcement du rôle de certains organismes (Conseil Économique et Social) ; introduction de grilles d'évaluation environnementale dans les grands travaux, etc.

Comme on le voit à partir de cette liste très résumée, les points importants ont tous été pris en compte et des mesures ont été proposées. Il s'agit là véritablement, comme l'a souligné M. Sarkozy dans son discours de clôture des travaux, *d'un changement complet dans la logique de décision gouvernementale. C'est une révolution dans la méthode*. Et les deux principes qu'il énonce représentent en effet une révolution : *Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur coût en carbone [et] leur coût pour la biodiversité. Deuxième principe, nous allons renverser la charge*

de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt.

Enfin, dernier succès - et non le moindre - du Grenelle : avoir fait s'asseoir autour d'une table tous les partenaires : État, collectivités locales, ONG et associations diverses, syndicats, Medef, tous ont été présents et ont pu aboutir le plus souvent à des consensus (je regrette un peu, personnellement, le très faible appel aux chercheurs, qui n'ont été représentés que par les présidents des Instituts ou les tutelles). Le Grenelle sera-t-il vu dans l'avenir comme la *Nuit du 4 août* de l'écologie, où les égoïsmes sectoriels auront pour une fois été mis de côté au profit de l'intérêt général ? On peut le souhaiter...

C'est donc un premier et un grand pas en avant. Reste qu'il ne s'agit que d'un début, et nous avons vu bien trop souvent de grands espoirs comme celui-ci sombrer au fil du temps. Les *Assises de la Recherche* (3), où les chercheurs se sont fait manipuler par un gouvernement bien décidé dès le départ à ne rien céder et à poursuivre son travail de démantèlement des grands Instituts de recherche (pratiquement achevé à l'heure actuelle), sont restées dans toutes les mémoires.

Il nous faut donc maintenant tenter d'analyser la faisabilité des propositions, leur réalisme, leurs contradictions parfois.

En gros, les mesures proposées s'inscrivent dans huit types principaux :

- - information auprès du public ou de l'utilisateur et formation. Ceci concerne tout ce qui est étiquetage des produits, information sur les coûts environnementaux, la formation (par exemple, formation des agriculteurs aux nouvelles contraintes d'agriculture durable), etc. ;
- - renforcement, adaptation, harmonisation des législations existantes et créations de lois et règlements nouveaux et adaptés ;
- - interdiction complète immédiate ou à terme et/ou limitations de certaines activités ou modes de fonctionnement polluants ;
- - augmentation de l'effort de recherche, de surveillance, de veille écologique, de l'expertise etc. ;
- - taxations écologiques, tarification des nuisances obligatoires ;
- - aides et incitations, subventions pour une politique de réorientation ;
- - établissement d'objectifs au niveau de l'État (Parlement; rôle du Conseil Économique et Social, législation internationale) ;
- - partenariat et gouvernance.

On voit que si certains de ces types vont surtout remettre de l'ordre dans la législation, harmoniser la réglementation, et mettre en évidence des objectifs à terme, donc ne vont pas représenter un coût trop important pour leur mise en place, d'autres vont exiger des efforts considérables de la part de l'État (recherche, incitations, subventions et financements divers), comme des différents secteurs socio-économiques (transformation importante des outils et méthodes de travail, tant industriels qu'agricoles, par exemple).

Le Medef ne s'y est pas trompé, et si son accord a été obtenu sans trop de problèmes pour tout ce qui concerne la politique incitative de l'État, ses réticences au sein du groupe 6 *Modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et l'emploi*, comme celles de la FNSEA dans le groupe 4 *Modes de production et de consommation* ont été très fortes, et assez compréhensibles : quel que soit l'aspect inacceptable du fonctionnement actuel (pas de responsabilité en matière de pollution ou de remise en état du milieu, par exemple), sa transformation en une politique agricole et industrielle propre va représenter un surcoût considérable pour les entreprises, coût qui fera baisser pendant un temps leur compétitivité sur le marché international. La transformation de la législation internationale et en particulier des règles de protection des frontières européennes, sont les conditions posées par ces partenaires pour accepter les mesures proposées par le Grenelle.

On voit aussi et surtout qu'au niveau de l'État lui-même il existe de très fortes contradictions entre sa politique générale d'essence ultra-libérale et une politique de l'environnement qui, ici, est voulue étatique et protectionniste : la privatisation d'EDF par exemple, est en contradiction absolue avec le Grenelle. Par ailleurs tant que tous les États (et l'Europe) n'auront pas harmonisé leur législation en matière d'environnement, les bons élèves de l'écologie seront les perdants. Il est clair, par exemple, que les mesures proposées vont faire baisser l'indice de croissance : si on introduit des contraintes à long terme, un indice calculé sur des indicateurs immédiats n'est plus adapté. Le gouvernement saura-t-il résister à ces tensions très



■ On ne peut lutter contre la pollution en se limitant à des actions ponctuelles.

fortes ? Sera-t-il capable d'aller contre les pressions de la BCE, de l'OMC, du FMI, de toutes les instances ultra-libérales qui organisent notre vie économique ? Surtout, le voudra-t-il, une fois l'effet Grenelle sombré dans l'oubli ? Nous savons que la tactique de notre Président est de sauter d'un dossier à l'autre à grande vitesse, pour surfer sur la vague de la nouveauté et de la communication bien orchestrée, ce qui ne rend pas très optimiste quand il s'agit au contraire de suivre et imposer un travail de longue haleine.

Quoi qu'il en soit, il restera au moins un résultat acquis par le Grenelle de l'Environnement : la définition d'une méthodologie pour une véritable politique de l'environnement au niveau national et international. À partir de là on peut espérer voir la fin d'un débat qui devenait coûteux et stérile, sur la responsabilité de l'homme dans les bouleversements planétaires. Enfin félicitons-nous du fait que soit enfin démontrée l'importance de prendre en compte les préoccupations écologiques dans leur ensemble et non plus séparément, dans la mise en oeuvre d'une véritable politique de protection de l'environnement.

François VILLEMONTAIX

■ (1) Voir le site www.legrenelle-environnement.fr

(2) En particulier *Royaliste* n° 756 et *Cité* n° 39, *Écologie et Politique*.

(3) *Royaliste* n° 891, *Recherche : L'incurie de l'État*, pp. 6-7.

Médium

Le Grand Inquisiteur

Parmi nos revues de références, nous comptons *Médium*, que nous pouvons définir comme une publication *traditionniste* puisque son souci affiché est de *transmettre pour innover*. Tout le contraire d'un traditionalisme enfermé dans la vision d'un passé recomposé pour les besoins de la nostalgie.

Pourtant, la Vigilance anti-réactionnaire (Bernard-Henri Lévy et consorts) pourrait instruire un procès au seul vu de la couverture de la revue (1) qui annonce une étude sur Augustin Cochin, surexploité (et radicalement trahi) par l'extrême droite du siècle dernier. Or François-Bernard Huyghe montre que ce catholique libéral, mal vu par les historiens de son temps, n'est pas un obsédé du complot maçonnique mais un bon chercheur qui a vu, le premier, le rôle important (mais pas totalement déterminant) des sociétés de pensée dans le déroulement de la Révolution française.

Parmi les autres articles qui méritent pleine attention, l'analyse, due au professeur René Nouailhat, de l'évolution du christianisme en Amérique latine fait apparaître une forte progression, face au catholicisme, des églises et groupes protestants. Gilles Perault montre quant à lui un Brissach pris au piège funeste de ses propres mots. Ne manquez pas l'admirable évocation par Antoine Perraud de la déportation d'Armand Gatti ou l'on vérifiera, si besoin est, la dimension métaphysique de ce qu'il est convenu d'appeler l'humour juif.

Jacques BLANGY

(1) Revue *Médium*, directeur : Régis Debray, n°13, octobre-novembre-décembre, 2007, prix franco : 14 €. <http://www.mediologie.org/medium/medium.html>

Madame Carla Del Ponte, procureur auprès du Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie passera la main fin 2007, après huit ans d'un long martyr, si l'on en croit l'éloge que trace son porte-parole, Mme Florence Hartmann, ex-journaliste au Monde.

Le combat de Mme Carla Del Ponte en faveur de la justice internationale, seule contre tous, y compris sa propre équipe de procureurs du parquet et les juges du siège de La Haye, n'est donc pas qu'une lutte contre les puissances et leur raison d'État. Le récit de Mme Hartmann ne s'encombre pas de querelles philosophiques voire métaphysiques sur les principes même qui président à la justice internationale. Nous sommes introduits de plain-pied dans le concret des procédures. Son premier propos, que l'on partagera volontiers, est pour déplorer la faiblesse de la présence judiciaire française. Autant nos dirigeants savent se battre pour la déclamation des grands principes, autant la pratique est capitalisée par les pays du Commonwealth : Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud (blanche) monopolisent les postes avec les Britanniques. De francophones guère, ni d'Européens non anglosaxons, et l'on s'étonnera que le droit romano-germanique soit délaissé au profit de la *Common Law*. Les Américains ne sont pas absents à titre individuel même si les États-Unis sont les premiers à rejeter ce type d'institutions.

Toute à la sanctification de la sœur Carla, Mme Hartmann règle des comptes et se laisse emporter quand elle déconsidère systématiquement

ses adversaires les considérant comme des suppôts des membres permanents du Conseil de Sécurité alors même qu'elle rend compte des débats internes au Parquet sur la stratégie pénale à suivre. Le livre de Mme Hartmann est un long plaidoyer pour défendre sa patronne de l'accusation de responsabilité dans l'échec du procès Milosevic. Le dirigeant serbe est mort avant que l'on sache si elle l'aurait gagné, mais tout indique que la stratégie de l'accusation était perdante. Car il ne faut pas oublier que Mme Del Ponte n'est que procureur. Elle monte un dossier qui doit entraîner la conviction des juges. Or elle s'érige elle-même en juge. Elle ne l'est pas et plusieurs fois elle a perdu dans des instances de procédure.

Pourquoi ? Parce que, contre l'avis de ses adjoints de droit anglais, elle s'est entêtée à vouloir prouver la responsabilité directe de Milosevic dans le siège de Sarajevo et le massacre de Srebrenica. Il lui fallait donc avoir en mains la preuve matérielle et indiscutable d'un ordre direct. Or elle dispose d'éléments qui prouvent qu'il avait connaissance, voire qu'il ait approuvé ou n'ait rien dit après coup, ce qui suffisait à sa condamnation pour complicité, mais pas qu'il soit l'auteur direct. Babiolo, direz-vous ? Non, car la chasse à l'homme qu'elle décrit ensuite par le

menu (après SAS) contre Karadzic et Mladic s'en ressent nécessairement, puisqu'en chargeant tout sur Milosevic vous exonérez les deux autres de la responsabilité principale pour n'en faire que des exécutants et des complices.

Ce débat interne aux juristes ne remet pas en cause le jugement porté sur ces tribunaux. Plus intéressante que la question des principes, est celle de la validité de la justice internationale après le 11 septembre 2001. La Maison Blanche a alors délibérément changé d'attitude en imposant une sorte de non-droit pour l'Afghanistan - Guantanamo - et quasiment en Irak avec le procès tronqué de Saddam Hussein. Les difficultés du renouvellement de Mme Del Ponte par le Conseil de Sécurité en 2003, assorti de son remplacement comme procureur général du Tribunal International pour le Rwanda qu'elle cumulait jusqu'alors et d'une tentative de restriction de ses pouvoirs à La Haye avec un nouveau président américain du TPIY, montre bien la nature perverse de l'offensive alors menée par Washington contre toute velléité de justice extra sinon supra-américaine, et en réalité contre toute justice. Il a fallu le Darfour pour que récemment le Département d'État revienne à de meilleurs sentiments, intéressés.

La justice internationale est un enjeu politique. Pour autant on ne doit pas en faire une affaire de personnes.

Y. L. M.

Florence Hartmann - « *Paix et châtiement* », Flammarion, 2007, prix franco : 20 €. [Achat immédiat](#)

Retour à la philosophie politique

Sil fallait résumer d'une formule l'interrogation qui traverse en ce moment le champ de la pensée politique, on pourrait se risquer à ceci : la société ouverte, globalisée, multiculturaliste qui se développe aujourd'hui dans la logique de l'émancipation démocratique est-elle proprement irréfutable ? Le simple fait de la mettre en question n'est-il pas illégitime, parce que secrètement réactionnaire, décentré par rapport à ce qu'Alain Minc appelait *le cercle de raison* et au demeurant dangereux parce que portant potentiellement atteinte à la modernité libératrice de toutes les hypothèques du passé ? Autrement dit, il n'y aurait plus qu'un dogme, la modernité, parce qu'elle aurait jeté l'interdit sur tous les dogmes, ces réquisits d'une vérité métaphysique à abolir à tout jamais. Nous l'avons vu avec Jean-Claude Michéa, nous pourrions le voir aussi avec un auteur aussi important que le slovène Slavoj Žižek : il n'y a plus de concevable aujourd'hui qu'une neutralité axiologique fondée sur le scepticisme philosophique et laissant la place au seul individualisme étant entendu que le libéralisme économique est la voie unique de notre développement mondial. Que le dernier dogme soit contesté, de multiples contributions le montrent, émanant de courants très divers. Les iconoclastes peuvent-ils être entendus dans le climat actuel ? C'est tout le problème, si l'on mesure l'épaisseur du conformisme moderniste.

Au moins dispose-t-on encore de la relative liberté du champ intellectuel, éventuellement universitaire qui laisse leur chance aux *contestataires*. J'en veux pour signe le dernier essai de Jacques Rollet, professeur en sciences politiques, qui répond au défi avec les armes d'un courant explicitement chrétien, mais sans ignorer les autres partenaires du débat. C'est pourquoi je recommanderais particulièrement *la tentation relativiste* aux étudiants, pas seulement de Sciences Po, avides d'une initiation à l'histoire des idées. Le parcours ici accompli permet de balayer large, sans jamais être superficiel. Mieux encore, la discussion qui se concentre sur les sujets les plus importants permet d'accorder aux uns et aux autres leur juste place et confère un intérêt supérieur à l'échange des arguments et aux oppositions frontales. Tout ne se ramène donc pas à une unilinéarité qui rendrait les différences anodines. Il y a de quoi prendre parti, se passionner, retrouver cet esprit critique tant célébré mais de plus en plus réduit par la soumission à un modèle unique. Auguste Comte n'est peut-être plus tellement à la mode. Qu'importe, puisque les auteurs de gauche ou de droite sont plus ou moins positivistes. Qu'ils se réclament même d'une gauche révolutionnaire comme Pierre

Bourdieu ou d'une ligne modérée, libérale, dans la tradition weberienne. Les uns et les autres sont relativistes, comme l'était Comte et comme l'exige l'épistémologie positiviste. L'omniprésence des sciences humaines n'a rien arrangé, en rendant de plus en plus obsolète la perspective d'une pensée générale, *compréhensive*, c'est-à-dire s'intéressant à l'énigme propre à l'homme et à sa nature.

Le dernier mot d'un Max Weber c'est l'adieu à toute certitude en ce qui concerne les jugements de valeur ; comme le dernier mot d'un Pierre Bourdieu, en dépit de toute sa révolte, est l'impossibilité de se libérer de cette loi d'airain qui veut que le social soit définitivement partagé entre dominants et dominés. Dès lors, toute appréciation en termes de valeur est vaine et telle est bien la tendance générale actuelle fondée sur l'agnosticisme anthropologique. Que ce dernier ait été contesté ou le soit encore par les Leo Strauss, Paul Ricœur, Raymond Aron ou Jürgen Habermas, il y a lieu de le répéter et d'en reprendre la démonstration comme le fait Jacques Rollet. Même s'il est assez discret sur Aron, il est facile de comprendre que ce *libéral* était à mille lieues de souscrire aux absurdités du néolibéralisme, à l'image d'ailleurs d'un Tocqueville qui, attentif au déferlement démocratique, ne se contentait pas d'en souligner les mérites, désignant avec précision ses pathologies. Quant à Leo Strauss et à son brillant disciple Allan Bloom, leur postérité néo-conservatrice pourrait nous mettre en alerte contre les dérives d'un certain élitisme arrogant, ils n'en ont pas moins réagi avec force contre une décadence intellectuelle dont le seul remède était dans le retour aux fondamentaux d'une culture qui trouvait à Athènes et à Jérusalem ses sources d'inspiration.

Puisqu'il me faut aller trop vite pour signaler les étapes essentielles de ce parcours, je signalerai simplement à propos d'Habermas la signification singulière du tournant accompli avec la prise de conscience du défi en matière de bioéthique. Je l'avais d'ailleurs signalé ici en son temps : avec la manipulation de l'homme par l'homme, l'exigence philosophique va bien au-delà de la simple éthique procédurale. Le recours aux textes religieux, singulièrement la Bible, s'impose pour entrevoir ce qui en l'homme résiste à la toute puissance technique et à la prétention de redistribuer les cartes du génome. Je ne puis que résumer d'un mot la seconde partie du livre de Jacques Rollet dont l'objet est aussi important que ce qui a précédé. En étudiant la question précise de la démocratie il nous offre une analyse pertinente de notre histoire institutionnelle, notamment lorsqu'il insiste sur cette idée que la V^e République est explicitement la première à être un État de droit, dès lors qu'elle reconnaît la primauté du droit sur le pouvoir de faire la loi. L'autorité du Conseil constitutionnel voulu par le général de Gaulle montre le ridicule d'une prétendue dérive autoritaire de l'État, puisque est reconnue pour la première fois depuis la Révolution la primauté des valeurs permanentes sur la puissance législative. S'en dégage un refus de toutes les dérives contemporaines qui nient le droit naturel et la valeur éminente des personnes pour soumettre le politique aux désirs erratiques individuels et aux pressions des groupes qui érigent leur marginalité en norme obligatoire.

par Gérard Leclerc



📖 Jacques Rollet - « *La tentation relativiste ou la démocratie en danger* », Desclée de Brouwer, prix franco : 20 €. ➡ [Achat immédiat](#)

Mirabeau ou l'équivocité de la république

Un visage grêlé par la petite vérole, une réputation sulfureuse, le serment tragicomique du Jeu de Paume et une mort prématurée qui, certainement, lui permit d'échapper à l'échafaud de la Terreur, voilà ce qui reste dans la mémoire collective d'Honoré Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau, cet homme dont Victor Hugo dit qu'il était d'une *laideur grandiose et fulgurante*.

Mais fort heureusement, dans un livre passionnant (1), François Quastana, de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, est là pour redonner au personnage historique toute sa profondeur et sa complexité. Car d'emblée l'auteur prévient : « Républicanisme classique et régénération de la monarchie, [tel est le sous-titre du livre] de *prima facie*, on ne s'attend pas à trouver associées ces deux expressions qui renvoient, dans l'imaginaire politique français [mais non dans celui des lecteurs de *Royaliste*...] à deux régimes voire deux systèmes de valeurs pour le moins opposés. On s'attend sans doute encore moins à voir utiliser ces dernières pour caractériser la pensée politique du comte de Mirabeau. Le paradoxe n'est pourtant qu'apparent lorsqu'on analyse la maturation dans les dernières décennies de l'Ancien Régime de la pensée de celui qui sera l'un des acteurs majeurs des deux premières années de la Révolution française. »

Les lecteurs de *Royaliste* savent en effet déjà qu'il convient de dépasser l'apparente antinomie de la république et de la monarchie à condition

toutefois de se rappeler que la république, qui ne saurait être réduite à sa caricature institutionnelle polymorphe, n'est pas l'héritage exclusif de la Révolution et qu'elle ne commence pas le 21 septembre 1792, contrairement à ce qu'une certaine tradition toujours vivace d'historiens veut faire croire. Et l'intérêt du livre de Quastana est bien de montrer, à travers le personnage complexe de Mirabeau, que « le concept de république a en effet en France une longue histoire qu'on a pu étudier de manière détaillée au moins à partir du XVI^e siècle. » Il n'est que de relire Jean Bodin, notamment dans l'admirable anthologie de Luc de Goustine, pour s'en convaincre (2).

Fondant ainsi son analyse sur le fait que « comme beaucoup de concepts relevant de la sphère politique, celui de république n'a pas un sens univoque », l'auteur montre comment Mirabeau se situe dans le fil du républicanisme classique, lui-même issu de la tradition romaine, républicanisme pour lequel, en opposition à la synthèse libérale, le fait de la loi est au fondement même de toute philosophie politique de la liberté. La participation aux affaires de l'État devient alors primordiale :

l'exemple romain influence à tel point la pensée politique de Mirabeau que pour lui, comme pour la tradition républicaniste, « la liberté politique ne peut survivre que si les individus éprouvent cette passion spécifique appelée vertu civique. »

Nous baignons en plein XVIII^e siècle... Et parce qu'il faut dégonfler les baudruches, cela ne signifie pas plus pour Mirabeau que pour Rousseau, par exemple, qu'il faut abolir la Monarchie. En effet, si la pensée de Mirabeau « joue un rôle fondamental dans sa critique de l'absolutisme, toutefois, prévient l'auteur, et bien que cela puisse surprendre de prime abord, - mais ce ne sera pas le cas, je le répète, de nos lecteurs - cette critique n'aboutit pas à une volonté d'abolir la monarchie française mais au contraire à une volonté de la régénérer, une régénération qui, du reste, est un véritable leitmotiv dans le discours politique des dernières années de l'Ancien Régime. »

Ainsi, loin d'apparaître comme un ancêtre fondateur du libéralisme du XIX^e siècle, interprétation « anachronique et pour le moins contestable », la pensée de Mirabeau - telle est la thèse du livre - « ne

saurait être qualifiée de libérale au sens philosophique du mot », mais puise ses racines dans ce républicanisme classique « qui imprègne profondément la culture des Lumières avant de sombrer, semble-t-il, dans l'oubli à partir du XIX^e siècle. » Après avoir, toutefois, creusé la tombe de la monarchie ?

Car une telle volonté de régénération avait-elle un sens à l'intérieur même de l'Ancien Régime ? N'était-elle pas une condamnation philosophique de la monarchie elle-même puisqu'elle impliquait une refonte idéologique et non une - énième - réforme d'un régime qui avait su tant de fois évoluer depuis mille ans mais qui, il est vrai, depuis la maladroite et pourtant nécessaire réforme Maupeou des parlements (3), était identifié, par le courant auquel appartenait Mirabeau, c'est-à-dire par une partie éclairée de l'opinion, à rien moins qu'au despotisme... ? L'histoire n'a pas permis de vérifier ce qu'aurait pu signifier une telle régénération... ou l'a vérifié à contrario. Il n'en reste pas moins que ce livre, d'une grande richesse mais qui sait éviter la préciosité universitaire tout en mêlant histoire des idées et biographie politique de Mirabeau, nous permet de saisir les fondements d'une crise dont la France n'est toujours pas sortie, plus de deux siècles après, et ne semble pas prête à le faire si on considère l'actuelle - et pitoyable - agitation institutionnelle.

Axel TISSERAND

📖 (1) François Quastana - « La pensée politique de Mirabeau (1771-1789), républicanisme classique et régénération de la monarchie », Presses Universitaires d'Aix-Marseille, PUAM, prix franco : 44 €. [Achat immédiat](#)

📖 (2) Cf. « Les six livres de la République » par Jean Bodin, choix de textes et préface par Luc de Goustine, Confluences, Bordeaux, 1999 - prix franco : 10 €. [Achat immédiat](#)

(3) Cf. notre article dans *Royaliste* n° 898 sur Louis XV, « Du bien-aimé au mal-aimé ».

AUTOCOLLANTS

Deux nouveaux modèles d'autocollants sont disponibles (on peut panacher les commandes) :

► Autocollant « **NON aux lois xénophobes** » rond (64 mm) de couleur rouge fluo, très visible. Vendu par planche de 12.

► Autocollant rectangulaire (99 x 38 mm) « **Ministère de Lisbonne, Exigeons un référendum !** », noir sur fond jaune, vendu par planche de 14.

Tarif :

- La planche 1 € franco.
- A partir de 2 planches : 0,70 € franco la planche.
- A partir de 10 planches : 0,65 € franco la planche.

Les autocollants sont un moyen très efficace pour faire connaître notre journal et notre mouvement !

CONGRÈS 2008

Le Congrès annuel de la NAR se tiendra les 12 et 13 avril 2008. Rappelons que **tous** les adhérents de la NAR peuvent participer au travail des commissions (le 12 avril). Bonne occasion pour ceux de nos lecteurs qui voudraient s'impliquer plus à fond dans notre action **d'adhérer à la NAR** (formulaire envoyé sur simple demande). Les thèmes retenus pour cette année sont, d'une part, "**La politique de Défense nationale**" et, d'autre part, "**Liberté du journaliste et indépendance de la presse**".

Merci de noter ces dates sur vos agendas.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.narinfo.fr.st> (Informations et actualités)
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.99.20
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"**abonné des mercredis**" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● **Mercredi 14 novembre** - Reprise par George Bush et Nicolas Sarkozy, la théorie du « choc des civilisations » ne tient pas debout ! Quant aux idées communes sur la religion musulmane, la fécondité des femmes africaines et la polygamie, elles méritent d'être très sérieusement révisées. Un démographe, **Youssef COURBAGE**, et un anthropologue, **Emmanuel TODD**, se sont employés à dissiper les préjugés et les fantasmes dont nous sommes constamment accablés. L'étude du mouvement universel d'alphabétisation, de la baisse progressive de la fécondité en terre chrétienne comme en terre musulmane et des prati-

ques religieuses dans un très grand nombre de pays permet de poser sérieusement une question obscurcie par le discours courant sur la globalisation : « **Le monde est-il en voie d'unification ?** » Les pulsions racistes, le terrorisme et les guerres actuelles semblent infirmer cette hypothèse. Elle mérite d'être soumise à débat.

● **Mercredi 21 novembre** - Diplômé d'histoire, de sciences politiques et de chinois, docteur d'État, **Jean-Luc DOMENACH** a dirigé le Centre d'Études et de recherches internationales (CERI) avant d'être détaché en 2002 en Chine comme responsable du séminaire franco-chinois de sciences humaines et sociales de Pékin à l'université de Qinghua. Il enseigne à l'Institut d'Études politiques de Paris et au CERI depuis février 2007. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Asie, nous lui avons demandé de nous permettre de « **Comprendre la Chine d'aujourd'hui** » selon le titre de l'ouvrage qu'il a publié voici quelques mois. Sur la société chinoise, l'économie, l'université, l'exercice du pouvoir politique et la question cruciale des droits sociaux, l'analyse remarquablement informée et le regard aigu de notre invité

tranche sur les essais bâclés et complaisants dont nous sommes submergés.

● **Mercredi 28 novembre** - Plutôt que de s'empoigner sur le positif et le négatif d'un héritage qui est et restera violemment controversé, essayons de discerner les multiples « **Visages de la France coloniale** ». C'est possible grâce au travail accompli par **Jean-Pierre RIOUX** (nous avons vivement apprécié, entre autres ouvrages, son *Jaurès*) et par une équipe d'historiens, rédacteurs d'un *Dictionnaire de la France coloniale* impressionnant de mesure et de densité. De l'Ancien Régime à la V^e République, nous tenterons de saisir le mouvement général d'une histoire : projet colonisateur, résistances à celui-ci, acculturations et destructions. Beaucoup parmi nous ont mis de côté cet héritage douloureux et trop compliqué. Le moment est venu d'affronter cette part de notre passé.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (8 € pour l'année)

SERVICE LIBRAIRIE

RAPPEL : Notre service librairie est à votre disposition pour vous fournir non seulement les ouvrages mentionnés dans *Royaliste* mais également n'importe quel autre livre (à la condition qu'il soit encore disponible chez l'éditeur). N'hésitez pas à faire appel à nos services.

Nous assurons également la recherche d'ouvrages épuisés (sans garantie de succès...). Faites-nous part de vos désirs.

NOUVEAUX LECTEURS

Que vous ayez eu ce journal par internet ou dans sa version papier, sachez que vous pouvez bénéficier d'un **abonnement gratuit de trois mois** (non renouvelable). Il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées postales et internet.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

désire recevoir, **sans engagement de ma part**, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« **Royaliste** », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Défendons la Constitution

Faut-il prendre le temps d'examiner dans le détail les 77 propositions faites par le comité chargé, sous la direction d'Édouard Balladur, de la *modernisation* et du *rééquilibrage* de nos institutions ?

Non.

Le rapport publié fin octobre n'est pas le fruit d'une libre réflexion : la ligne générale et les principales propositions avaient été énoncées par Nicolas Sarkozy au cours de sa campagne et lors du discours qu'il a prononcé à Épinal, le 12 juillet. Avec la complicité de Jack Lang, le comité Balladur s'est soumis aux injonctions présidentielles, masquant comme il se doit sa servilité par des artifices de présentation, des figures de style et des embellissements de la façade juridique. Au vu de cet exercice de cour, comment prendre au sérieux les nouveaux droits annoncés pour les citoyens et les parlementaires ?

Même le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale se rebelle contre Nicolas Sarkozy : il refuse l'introduction de la proportionnelle pour les élections législatives ; il refuse la limitation du recours à l'article 49-3 ; il refuse l'interdiction du cumul des mandats ; il refuse la limitation du rôle du Premier ministre. Comme il n'est pas le seul parlementaire de la majorité à manifester, pour de bonnes et de mauvaises raisons, son opposition à ces réformes, comme la gauche est hostile à la révision de la Constitution, la majorité des trois cinquièmes ne pourra pas être atteinte lors de la réunion du Congrès.

A ce propos, il faut souligner que Nicolas Sarkozy, qui affirme vouloir développer la démocratie, n'a pas même envisagé que la révision de la Constitution soit soumise au référendum. Comme la voie parlementaire est également choisie pour la ratification du traité de Lisbonne, il est probable que la procédure du référendum va tomber en désuétude, au mépris du principe de la souveraineté populaire.



Nous avons par ailleurs remarqué, pendant les discussions du Comité Balladur, que Nicolas Sarkozy violait le principe juridique et la symbolique de l'arbitrage en se rendant au siège du parti majoritaire pour y animer une réunion. François Mitterrand et Jacques Chirac affirmaient au moins leur intention d'être « le président de tous les Français ». Nicolas Sarkozy est, délibérément, le président de l'UMP.

Il n'est pas que cela : ministre de l'Intérieur, ministre de la Justice, des Affaires sociales et de l'Environnement par divers truchements, il remplit les fonctions du Premier ministre et voudrait que cette usurpation soit

entérinée par le Parlement. Le Comité Balladur s'est là encore soumis à la volonté de l'autocrate, au prétexte que le droit doit être mis en accord avec le fait. Cet argument paresseux procède du *bon sens* générateur d'effets désastreux.

Désastre théorique : il est parfaitement contradictoire de proclamer la restauration des droits du Parlement et la prééminence du président de la République.

Désastres pratiques :

- inscrire dans la Constitution que le président de la République « *définit la politique de la Nation* » et que le Premier ministre la « *conduit* » seulement (1), c'est sortir de la logique de distinction des pouvoirs au sein de l'exécutif et créer une situation de conflit insoluble - en période de cohabitation comme dans tous les cas où s'exacerbe la rivalité entre un président et un Premier ministre (François Mitterrand et Michel Rocard...) de même tendance politique.

- le droit reconnu au président de la République de s'exprimer devant le Parlement, au mépris du principe de séparation des pouvoirs, inciterait les députés et les sénateurs conviés au débat sur la déclaration du chef de l'État à mettre en jeu sa responsabilité, malgré les précautions prises, par *adresse en réponse au discours* présidentiel ou tout autre procédé.

Défendons, en attendant de l'améliorer (2), la Constitution de la V^e République !

Bertrand RENOUVIN

(1) « Le Premier ministre *détermine* et conduit la politique de la Nation » (article 20).

(2) cf. sur le site <http://www.narinfo.fr.st>. les propositions de réforme présentées par la Nouvelle Action royaliste (Congrès de 2007). Je reprendrai, sur ce sujet, dans notre prochain numéro le débat que nous poursuivons depuis de nombreuses années avec Anicet Le Pors.